

**Sujet :** [INTERNET] Aire de Grand passage La Jarne  
**De :** Bernard MARCELE <bernard.marcele@orange.fr>  
**Date :** 05/03/2024 17:44  
**Pour :** pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le Préfet,

Nous apprenons, nous autres habitants de La Jarne, que la majorité des membres de la CDA ( 81 sur 82) ont voté pour l'ouverture d'une aire de grand passage pour les gens du voyage sur notre territoire. Cela nous serait imposé à la quasi unanimité, et donc sous une forme démocratique, par le reste de la communauté d'agglomération de La Rochelle le seul opposant étant bien entendu M. Vincent Coppolani, le seul concerné, maire de La Jarne.

Cette aire de grand passage d'une dimension de 4 ha au moins se présente comme une espèce de grand terrain de camping pouvant accueillir quelque 200 caravanes sans avoir les équipements sanitaires nécessaires , toilettes avec douches et waters pour les personnes et WC chimiques pour les véhicules de type caravane ou camping-car. Or ces personnes s'installent pendant toute la saison estivale au frais de la collectivité locale. En termes d'hygiène et de sanitaire ce qui est prévu semble sommaire et non finalisé: "récupération des toilettes individuelles (WC chimique?) et cabines sanitaires mobiles (toilettes sèches?). Nous savons que culturellement les gens du voyage se refusent à aller dans des lieux sanitaires adaptés et préfèrent faire leurs besoins dans la nature ce qui risque de poser des problèmes d'infiltration dans le sol et toucher la nappe phréatique.

Nous comprenons que la mise à disposition d'un aussi grand espace pour les Gens du Voyage répond à leur demande de pouvoir organiser des rassemblements religieux pour des églises évangéliques qui professent un christianisme fondamentaliste en contradiction avec les principes républicains et laïques de la France ce qui nous interdit en raison de la loi de 1905 de financer leurs installations avec l'agent public, celui prélevé sur nos impôts.

L'emploi de l'argent public pour le financement d'aussi grandes installations pour des usagers privés nécessitant des infrastructures coûteuses en termes d'alimentation électrique, d'acheminement d'eau potable, d'évacuation d'eaux usées, de terrassement , d'accès routier sécurisé est proprement anormal. L'achat des terrains et leurs aménagements devraient être entièrement à leurs frais.

Par ailleurs cette espèce de terrain de camping exige la préemption de terrains agricoles dont il n'est pas dit que les propriétaires aient souhaité s'en séparer et les vendre. S'il s'agit d'une préemption comme dans le cas de travaux d'intérêt public - ce qui n'est pas le cas- cela se fait contre leur accord formel.

Enfin quel est l'apport positif pour la commune qui ouvre cette aire de grand passage? Quels bénéfices les habitants de La Jarne pourraient retirer d'avoir sur sa commune l'arrivée de quelque 1000 personnes supplémentaires comme cela peut

se produire dans le cas de réalisations même contestées par certains comme la construction de logements sociaux, d'un aéroport ou autres? De toute évidence les habitants de La Jarne n'en subiront que les inconvénients de leur présence à tous points de vue ne serait ce que pour emprunter la route étroite qui les conduit à la zone commerciale, Angoulins et Châtelailon puisqu'elle verra une augmentation des véhicules et des risques de collision avec les entrées et sorties de leurs fourgons.

Pour toutes ces raisons en tant qu'habitant de La Jarne je m'oppose à ce que cette aire de grands voyage nous soit imposée.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, mes sentiments respectueux

Bernard Marcelé